

Achats, travaux... **la Cadal vous aide !**

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- **Accession à la propriété**
- **Construction**
- **Acquisition d'un bien neuf ou ancien**
- **Rachat de soulté**
- **Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation**
- **Travaux de copropriété**

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- Le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

→ **CONSTRUCTION ET ACQUISITION :**
Prêts de 12 000 €

→ **AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :**
Prêts jusqu'à 12 000 €

en fonction du du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0%, les prêts 1%, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION → 1,5 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION → 2 %

Durée de remboursement

→ **3, 5, 7, 10 OU 12 ANS** suivant la nature du projet





BARÈME DES RESSOURCES

Composition du foyer	Plafond de ressources annuel	Montant maximum du prêt
1 personne	34 641 €	12 000 €
2 personnes	51 771 €	
3 personnes	62 232 €	
4 personnes	74 544 €	
5 personnes	88 245 €	
6 personnes	99 303 €	
Par personne et +	11 065 €	

Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :

01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 - contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE :

CADAL
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50377
77010 MELUN CEDEX

BUREAUX :

3 RUE PAUL CÉZANNE
LA ROCHETTE
77000 MELUN